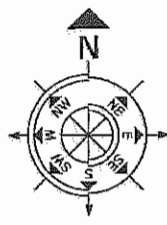
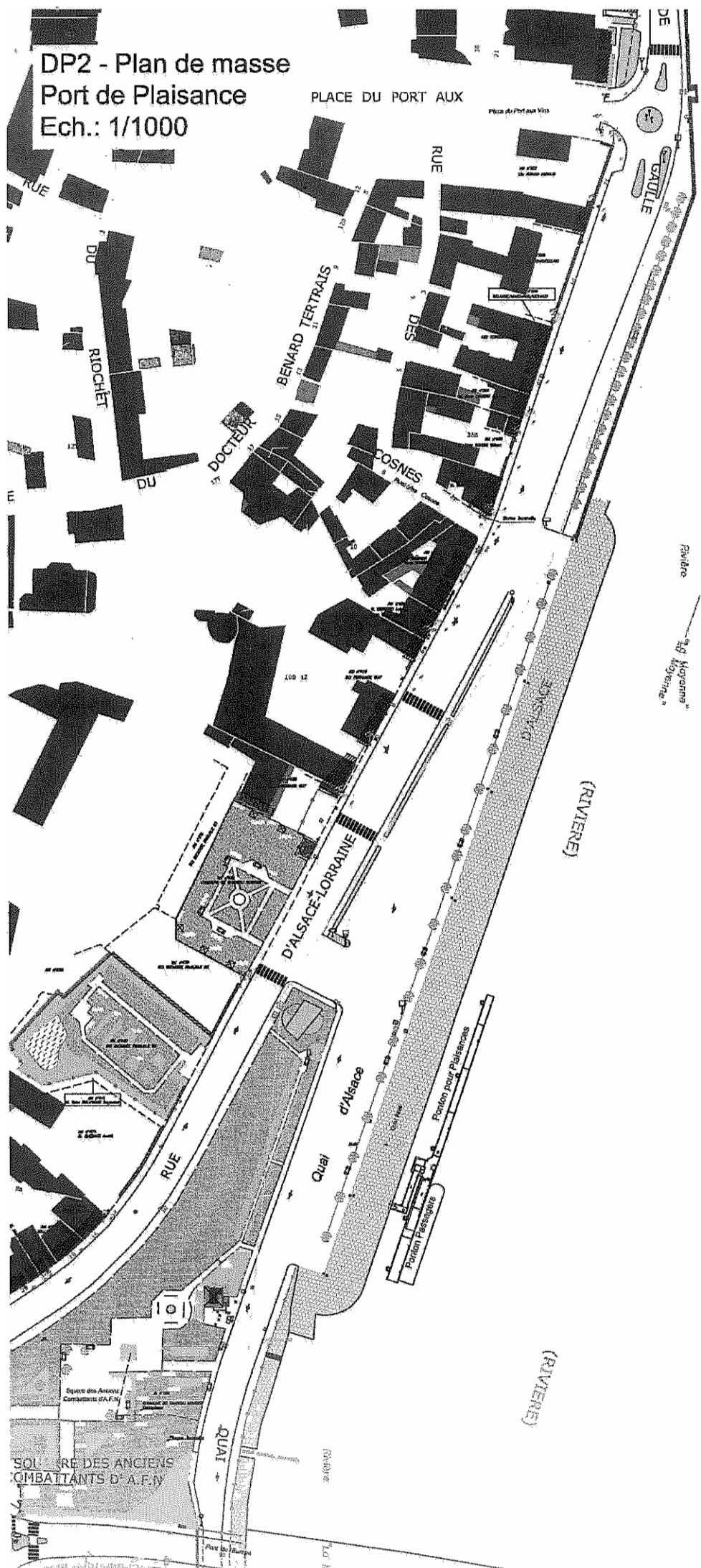
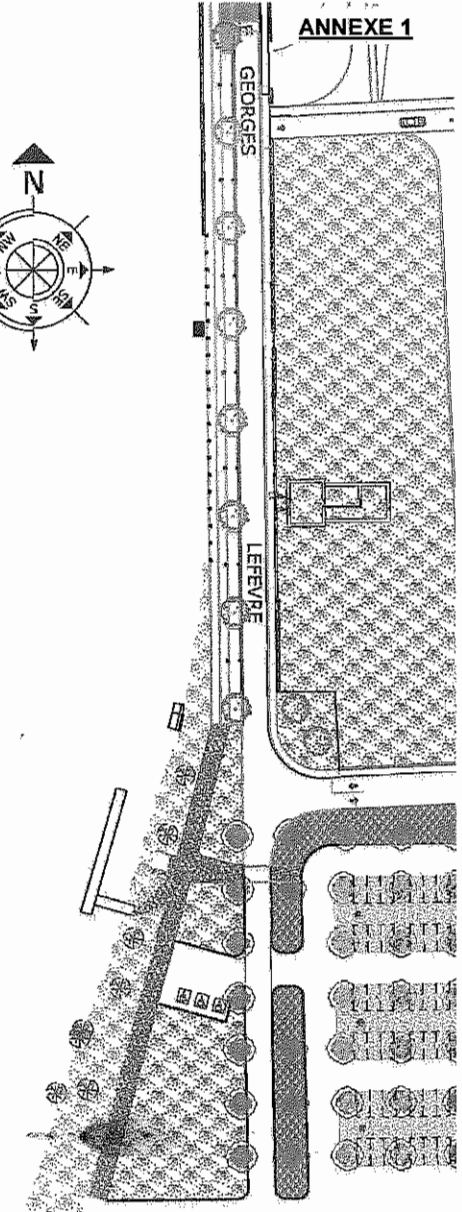


DP2 - Plan de masse
Port de Plaisance
Ech.: 1/1000

PLACE DU PORT AUX



ANNEXE 1

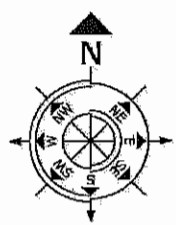
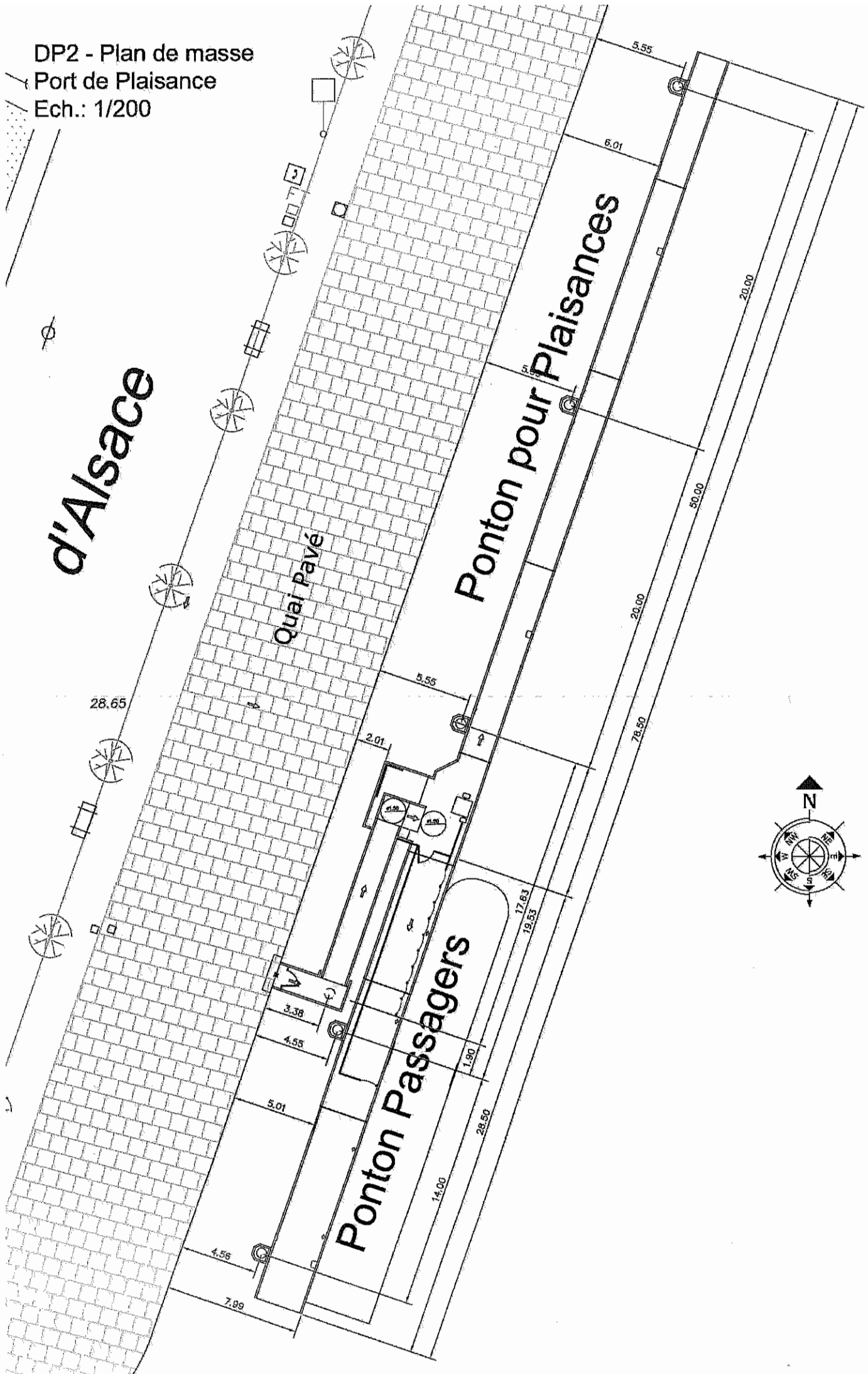


SQUARE DES ANCIENS COMBATTANTS D'A.F.V.

DP2 - Plan de masse

Port de Plaisance

Ech.: 1/200





CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

EXPLOITATION DE LA HALTE FLUVIALE DE CHÂTEAU-GONTIER QUAI D'ALSACE

Convention non constitutive de droits réels

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier,

Représentée par Philippe HENRY,
Agissant en qualité de Président en vertu de la délibération en date du 22 août 2011,
prise par le bureau communautaire en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2008.

Ci-après dénommée « la collectivité »,

d'une part,

Et

La société à responsabilité limitée « SARL Mahier – Le Duc des Chauvières »

N° SIRET 48132057000015
dont le siège social est sis au Quai d'Alsace
53200 Château-Gontier

Représentée par Monsieur Dominique Mahier,
Agissant en qualité de Gérant

ci-après dénommée « OCCUPANT »

d'autre part.

EXPOSE PREALABLE

La Communauté de Communes est propriétaire de la halte fluviale, située sur la Commune de Château-Gontier, Quai d'Alsace.

La Communauté de Communes souhaitant encourager, maintenir et développer un tourisme fluvial sur la rivière la Mayenne, a décidé de soutenir les initiatives privées dans le domaine.

A ce titre, la Communauté de Communes accorde sous les conditions suivantes, une convention d'occupation précaire et révoquant de cette halte fluviale.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'OCCUPANT est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper et exploiter à titre précaire et révocable, la halte fluviale de Château-Gontier, ainsi que les biens qui lui sont liés.

ARTICLE 1 BIS : DOMANIALITÉ PUBLIQUE

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. En conséquence, l'OCCUPANT ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit.

ARTICLE 2 : MISE À DISPOSITION & DESTINATION DES LIEUX

L'OCCUPANT est autorisé à occuper et exploiter la halte fluviale située sur le Quai d'Alsace à Château-Gontier (53) telle qu'elle figure en annexe I.

Cet équipement comprend :

- ⇒ Des pontons installés en parallèle du Quai sur une longueur totale de 78 mètres, fixés par 5 pieux battus et équipés d'une passerelle d'accès. Ces pontons sont équipés de 3 bornes d'eau et d'électricité.

Cet équipement a été conçu en trois zones d'amarrage qui devront être respectées :

- ⇒ **Un espace dédié à l'accueil d'un bateau à passagers/restaurant** de 30 mètres linéaires. Ce bateau ne devra pas excéder 27 mètres de long et 32 tonnes.
- ⇒ **Un espace libre dédié à la vidange des bateaux de plaisance** d'environ 20 mètres linéaires comprenant une pompe de vidange. Cet équipement public est intégré dans la convention d'occupation de la halte fluviale à charge pour l'occupant de l'ouvrir et de la refermer chaque jour, de l'entretenir, d'expliquer son fonctionnement aux plaisanciers et d'avertir la collectivité en cas de panne ou de dysfonctionnement.
- ⇒ **Un espace dédié à la location** de 28 mètres permettant d'amarrer l'offre de location (péniches, pédalos, bateaux électriques...). L'ensemble de cette flotte ne devra pas excéder un poids total d'environ 60 tonnes.

L'OCCUPANT s'engage à exploiter l'équipement en offrant aux visiteurs des services de location de bateaux et promenades, ainsi qu'en s'inscrivant dans les démarches partenariales proposées par la collectivité ou ses partenaires (Comité Départemental du Tourisme, etc...) aux fins de valorisation et/ou de commercialisation touristique.

ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX

L'ensemble des pontons flottants a été mis en fonction en août 2010 et a fait l'objet d'un important investissement de la collectivité.

A l'expiration de la présente convention, quel qu'en soit le motif, l'occupant devra évacuer les lieux occupés, enlever les installations techniques qu'il aura installées et remettre les lieux en l'état, à ses frais.

A défaut, la collectivité utilisera toutes voies de droit pour faire procéder d'office à l'enlèvement des installations de l'OCCUPANT.

En cas de défaillance de la part de l'OCCUPANT et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, la collectivité se réserve le droit de réclamer le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état initial, avec le choix entre l'exécution matérielle des travaux nécessaires aux frais de l'OCCUPANT ou une indemnité pécuniaire, tous droits et taxes en sus, représentative de leur coût.

ARTICLE 4 : TRAVAUX & ENTRETIEN

Les installations mises en place dans le cadre de la présente convention seront réalisées conformément aux normes techniques et environnementales en vigueur, ainsi qu'aux règles de l'art.

Sont à la charge de l'OCCUPANT, l'ensemble des frais liés aux réparations et menus entretiens relatifs à l'usage des pontons et équipements, c'est-à-dire :

- ☞ le nettoyage et l'entretien des pontons,
- ☞ les réparations sur tout le matériel lui appartenant,
- ☞ les charges de consommables (eau, électricité...)
- ☞ l'entretien et les réparations du matériel mis à disposition,

Cette liste ne pouvant être exhaustive, il est reconnu entre les parties que l'ensemble des charges à caractère de fonctionnement (au sens de la comptabilité publique) relève du seul OCCUPANT.

Si la Collectivité constate le non-respect de ses obligations par l'OCCUPANT, elle pourra faire procéder, à ses frais, à toutes réparations nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

Sont à la charge de la collectivité : les frais liés aux gros œuvres et particulièrement ceux relatifs à la structure des pontons.

Il est reconnu entre les parties que l'ensemble des charges à caractère d'investissement (au sens de la comptabilité publique) relève du propriétaire.

Seule la collectivité a l'initiative des dépenses relevant de sa compétence. Ces dernières ne sauraient être imposées par l'OCCUPANT sauf si ce dernier démontre que l'absence de travaux entraîne un manquement à l'obligation de sécurité des biens et des personnes.

L'OCCUPANT devra informer immédiatement la collectivité de toute réparation qui deviendrait nécessaire en cours de convention, comme de tout sinistre ou de dégradation s'étant produit dans les lieux, ainsi que tout vice de construction, défaut ou malfaçon affectant les constructions, quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent.

Tout entretien ou réparation ayant un lien direct ou indirect avec la sécurité des biens ou des personnes, devra être obligatoirement effectué par des personnes habilitées et qualifiées (artisans, etc...).

L'OCCUPANT s'engage à maintenir les lieux en bon état d'entretien.

L'OCCUPANT devra s'abstenir de tout ce qui pourrait troubler la tranquillité ou la sécurité des lieux mis à sa disposition ou nuire à leur bonne tenue.

De même, l'OCCUPANT devra maintenir en bon état d'entretien, de bon fonctionnement et de propreté, pendant toute la durée des présentes, ses installations conformément aux règles de l'art, à ses frais exclusifs et sous sa seule responsabilité de manière notamment à ce qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de la collectivité ou à ceux appartenant à d'autres occupants.

En cas de retard par l'OCCUPANT à exécuter ses obligations, la collectivité pourra faire réaliser les réparations locatives, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception resté tout ou partie sans effet pendant un délai d'un mois, lesdites réparations étant réalisées aux frais, risques et périls exclusifs de l'OCCUPANT et sous réserve de tous droits et recours de la collectivité.

En dehors des travaux de maintenance ordinaire, un accord préalable écrit de la collectivité devra être obtenu par l'OCCUPANT avant tous nouveaux travaux ou avant toute modification que l'occupant souhaiterait apporter aux installations pendant toute la durée de la convention.

ARTICLE 5 : AUTORISATION ADMINISTRATIVE

L'OCCUPANT devra solliciter toutes les autorisations exigées par la réglementation en vigueur et en particulier par le code de l'Urbanisme.

Dans les cas où le dépôt d'une déclaration de travaux n'est pas nécessaire, l'OCCUPANT fournira un dossier d'intégration esthétique de ses équipements.

Il fera son affaire personnelle des autorisations administratives nécessaires à la mise en place des équipements techniques, sans que le propriétaire ne puisse être inquiété, ni recherché sur ce sujet.

L'OCCUPANT fournira copie de l'ensemble des autorisations susvisées à la collectivité.

ARTICLE 6 : CARACTÈRE PERSONNEL DE L'AUTORISATION

L'OCCUPANT doit occuper personnellement les lieux mis à sa disposition.

L'OCCUPANT s'interdit de concéder ou sous-louer l'emplacement mis à sa disposition, sauf accord exprès de la collectivité.

L'OCCUPANT s'engage à porter à la connaissance de la collectivité dans un délai d'une semaine à compter de sa constatation tout fait quel qu'il soit, notamment toute usurpation ou dommage susceptible de porter préjudice au domaine public et/ou aux droits de la collectivité.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

L'OCCUPANT souscritra une assurance Responsabilité Civile pour tous les risques locatifs et de voisinage.

L'occupant demeure entièrement et seul responsable des dommages matériels directs qui pourraient résulter de l'installation, l'exploitation et l'enlèvement de ses équipements techniques.

L'occupant aura l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuelles pouvant survenir, de son fait ou de celui des personnes agissant pour son compte, sur son personnel, ses fournisseurs, ses prestations et à tous tiers pouvant se trouver dans les lieux, objet des présentes, ainsi qu'à leurs biens.

L'occupant contractera à cette fin auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurance, une ou plusieurs polices d'assurance garantissant notamment les risques d'incendie, explosion, foudre, dégâts des eaux, responsabilité civile et fournira les attestations d'assurances correspondantes au propriétaire, dans les trois (3) mois suivants la notification de la présente convention.

L'OCCUPANT et ses assureurs renoncent à exercer tout recours contre la collectivité et ses assureurs en cas de dommage survenant aux biens de l'occupant, de son personnel, et de toute personne agissant pour son compte et se trouvant dans les lieux objets des présentes. L'assurance de dommage aux biens de l'OCCUPANT comportera cette clause de renonciation à recours.

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (5) ans. Elle prend effet à compter du 01^{er} mai 2014, pour se terminer au 31 avril 2019.

La présente convention ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Six mois avant le terme de la présente convention, les parties pourront se rapprocher pour examiner les conditions d'une prorogation par voie d'avenants.

ARTICLE 9 : REDEVANCE

La présente convention est consentie et acceptée moyennant le règlement à la Collectivité d'une redevance trimestrielle payable à terme échu soit au 31 juillet, 31 octobre, 31 janvier et 30 avril.

Le montant de la redevance est fixé à 2 260 € HT par an. Les parties conviennent, à titre de condition essentielle et déterminante, que cette redevance sera réévaluée automatiquement chaque année, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE. L'indice de base étant celui du 8 octobre 2013, 2^{ème} trimestre 2013 = 1637.

Le réajustement de la redevance se fera en vertu de la présente clause tous les ans à compter de la date de départ du contrat, la redevance devant varier du même pourcentage que l'indice choisi. L'indexation se fera de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une notification préalable.

Le retard dans la publication de l'indice n'autorisera pas le Délégué à retarder le paiement de la redevance. Celle-ci devra être payée normalement à l'échéance sur la base de l'échéance précédente, sauf redressement ultérieur.

Pour le cas où l'INSEE cesserait d'être publié ou disparaîtrait, les parties conviennent que les calculs seront établis en se référant à l'indice destiné à remplacer celui disparu et en utilisant les coefficients en raccord établis par l'INSEE.

Le premier règlement aura lieu à la fin du 1^{er} trimestre de la prise d'effet de la convention. Les paiements devront être effectués dans la caisse du Receveur.

Le dépôt de 2 000 € versé par titre n°645 du 17 juin 2011 est conservé jusqu'à dénonciation de la présente convention.

ARTICLE 10 : DÉNONCIATION & RÉSILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit par la collectivité en cas de :

- ✓ dissolution de la SOCIETE OCCUPANTE,
- ✓ liquidation judiciaire de la SOCIETE OCCUPANTE,
- ✓ cessation par l'OCCUPANT pour quelque motif que ce soit de l'exercice de l'activité prévue dans les lieux mis à disposition,
- ✓ condamnation pénale de l'OCCUPANT le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité,
- ✓ infraction à la réglementation applicable à un titre quelconque à l'activité exercée dans les lieux mis à disposition après mise en demeure restée sans effet,
- ✓ cession de la convention sans accord exprès de la collectivité,
- ✓ refus ou retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exercice de ses activités,
- ✓ non-paiement de la redevance aux échéances convenues, après réception par l'occupant d'une lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant un délai d'un (1) mois,
- ✓ développement d'un projet d'intérêt général sur le site de la base de loisirs nécessitant l'interruption de l'exploitation de l'équipement mis à disposition.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit sur l'initiative de l'OCCUPANT dans les cas suivants :

- ✓ cessation par l'OCCUPANT pour quelque motif que ce soit de l'exercice de l'activité prévue dans les lieux mis à disposition,
- ✓ condamnation pénale de l'OCCUPANT le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité,
- ✓ refus ou retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exercice de ses activités,

La résiliation par l'une ou l'autre des parties sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception avec effet six (6) mois après réception de la lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'inexécution ou manquement de l'occupant à l'une quelconque de ses obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée par la collectivité par simple lettre recommandée avec accusé de réception un (1) mois après une mise en demeure adressée dans les mêmes formes et restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai.

L'OCCUPANT ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 11 : IMPÔTS & FRAIS

L'OCCUPANT acquittera tous impôts et taxes relatifs à l'équipement.

ARTICLE 12 : CESSIION DE LA CONVENTION

Toute cession partielle ou totale de la présente convention par l'OCCUPANT, sous quelque modalité que ce soit, ne peut se faire sans l'accord de la collectivité.

ARTICLE 13 : NOTIFICATION

Toute correspondance entre les parties, relative à l'exécution de la présente convention, sera adressée de la manière suivante :

Si la notification est adressée à la collectivité :

Monsieur Le Président
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier
23, place de la République
BP 20402
53204 CHÂTEAU-GONTIER BAZOUGES CEDEX

Si la notification est adressée à l'OCCUPANT :

Monsieur Dominique MAHIER
Gérant de la SARL « Mahier le Duc des Chauvières »
Quai d'Alsace
53200 CHÂTEAU-GONTIER

ARTICLE 14 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile à Château-Gontier.

ARTICLE 15 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises à la juridiction compétente.

ARTICLE 16 : FRAIS D'ENREGISTREMENT

Si une des parties souhaite procéder à l'enregistrement de la présente convention, les frais correspondants seront à sa charge.

ARTICLE 17 : ANNEXES

Sont annexés à la présente convention les éléments suivants :

- ✓ Annexe I : plan de l'ensemble des pontons flottants

Fait à Château-Gontier,
le janvier 2014

L'OCCUPANT,

Le Président de la CCPCG,

Dominique MAHIER.

Philippe HENRY.

Tableau récapitulatif général des Subventions aux Associations 2014

COMMISSIONS	Subv° accordées en 2013		Subv° sollicitées en 2014		Conseil Communautaire du 28 janvier 2014		
	Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan	Evol. 2014/2013
Développement économique	50 000,00 €	9 500,00 €	50 000,00 €	9 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	0,84%
Agriculture, Environnement et Cadre de vie	4 037,00 €	4 000,00 €	6 714,00 €	10 100,00 €	4 514,00 €	5 600,00 €	25,84%
Enseignement, Jeunesse, Petite Enfance	48 016,43 €	14 500,00 €	54 902,92 €	15 300,00 €	54 902,92 €	14 500,00 €	11,02%
Culture	579 027,76 €	59 890,00 €	570 727,03 €	71 012,00 €	570 927,03 €	62 002,00 €	-0,94%
Tourisme et Loisirs	91 896,00 €	6 400,00 €	98 896,00 €	6 000,00 €	92 296,00 €	5 000,00 €	-1,02%
Sports	141 555,60 €	55 074,50 €	143 857,01 €	55 424,50 €	143 857,01 €	55 424,50 €	1,35%
Logement, Solidarités	76 305,00 €	10 350,00 €	76 045,00 €	4 650,00 €	74 305,00 €	5 900,00 €	-7,44%
Evènementiel	5 150,00 €	23 300,00 €	5 150,00 €	25 000,00 €	5 150,00 €	28 700,00 €	18,98%
TOTAL GENERAL	995 987,79 €	183 014,50 €	1 006 291,96 €	196 486,50 €	995 957,96 €	187 126,50 €	0,35%
		1 179 002,29 €		1 202 778,46 €		1 183 078,46 €	

Subventions Développement économique - Année 2014

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Conseil Communautaire du 28 janvier 2014	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan
902-6574	CODEMARRAGE 53 (Coopérative d'Activités et d'Emploi)		500,00 €		500,00 €		500,00 €
902-6574	CAPMA - Cercle d'Artisans Partenaires de la Mayenne Angevine		500,00 €		1 000,00 €		500,00 €
93-6745	Association Initiative Mayenne	50 000,00 €	1 500,00 €	50 000,00 €	1 000,00 €	50 000,00 €	1 000,00 €
	Boutique de Gestion pour Entrepreneurs de la Mayenne (BGE)		5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €
902-6574	4L TROPHY du Club des Entrepreneurs				<i>Encart publicitaire à partir de 150 €</i>		0,00 €
902-6574	MEDEF Mayenne		1 000,00 €				
902-6575	JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE LAVAL		500,00 €				
	Foyer socio-éducatif Pierre & Marie Curie		500,00 €				
	Provision		- €		1 500,00 €		3 000,00 €
	TOTAL	50 000,00 €	9 500,00 €	50 000,00 €	9 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €

	2013	2014
Subventions de fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €
Subventions sur bilan	9 500,00 €	4 500,00 €
REPORT 2013		5 500,00 €
TOTAL	59 500,00 €	60 000,00 €
Evolution 2014/2013 hors report		0,84%
Evolution 2014/2013 avec report		10,08%

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Observations	Conseil Communautaire du 28 janvier 2014		
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan		Fonct.	Sur bilan	
92-6574	Comice agricole cantonal de Bierné		770,00 €		800,00 €	Comice agricole organisé à Bierné le 28.06.2014		800,00 €	
			230,00 €		250,00 €	Accueil du concours itinérant de chevaux percheros organisé à Bierné le 28.06.2014		250,00 €	
92-6574	Comice agricole cantonal de Château-Gontier		770,00 €		770,00 €	Comice agricole organisé à Azé courant juin 2014 (commune non définie)		800,00 €	
			230,00 €		230,00 €	Organisation Concours d'attelage sur le Parc Saint-Fiacre, le 29 mars 2014		250,00 €	
92-6574	Solidarité Paysans 53 (Association départementale de défense des Agriculteurs en difficulté en Mayenne)	500,00 €		700,00 €		Principales actions : Accompagnement individualisé et accompagnement social de l'individu et de sa famille.	500,00 €		
	ADEARM - Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Mayenne			2 000,00 €		Première demande. Objet : Défense et promotion de l'agriculture paysanne en Mayenne. Organisation d'actions de sensibilisation et de formations à destination des paysans mayennais.	0,00 €		
92-6574	FDGDN (Fédération Départ. de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)	1 520,00 €		1 520,00 €		La provision 2014 pour la lutte contre les ragondins et la surveillance des populations se répartit comme suit : Point de contrôle pour 2014 = 380,00 € x 4. Frais d'animation : réunions préparatoire lutte collective et bilan	1 520,00 €		
		525,00 €		525,00 €			525,00 €		
		1 492,00 €		1 969,00 €		Primes et Frais Rongeurs Aquatiques Nuisibles	1 969,00 €		
	Lycée Professionnel Agricole du Haut-Anjou				2 050,00 €	Participation à l'édition 2014 du Trophée National des Lycées Agricoles organisé au Salon de l'Agriculture de Paris début mars 2014. BP = 6 100 € (Une médaille d'argent 2ème place obtenue au titre de l'édition 2013)		1 500,00 €	
ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE									
	SOLIBAM		2 000,00 €		3 000,00 €	Objet : soutien au développement du village de Sangra, situé au Nord du Burkina Faso. BP 2014 = 10 623,00 €		2 000,00 €	
	RAM (Reboiser A Madagascar)				3 000,00 €	Objet : Projet de reboisement sur la côte-est de Madagascar, au Nord de Tamatave, dans le secteur de Fénétrive-est (Phase 1 - période 2012/2014)		2 000,00 €	
	TOTAL	4 037,00 €	4 000,00 €	6 714,00 €	10 100,00 €		4 514,00 €	5 600,00 €	
Evolution des subventions (Hors mise à disposition de personnel)									
						2013		2014	
						4 037,00 €		4 514,00 €	
						4 000,00 €		5 600,00 €	
						8 037,00 €		10 114,00 €	
								25,84%	
						Evolution 2014/2013			

Subventions Enseignement, Petite Enfance, Jeunesse - Année 2014

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Observations	Conseil Communautaire du 28 janvier 2014	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan		Fonct.	Sur bilan
		10 492,00 €		10 492,00 €		Convention d'objectifs et de partenariat liée à la MPE en date du 31/10/08 (art. 8)	10 492,00 €	
		31 000,00 €		34 000,00 €		Remboursement personnel mis à disposition au titre de l'année 2013 = 33 756,00 €	34 000,00 €	
642-6574	Multi-Accueil "La Cigogne"	3 973,26 €		3 792,95 €		Fonds CAF - Reversement Prestations de Service Contrat Enfance Jeunesse 2012 au vu Bilan CEJ 2012.	3 792,95 €	
		301,17 €		287,51 €		Fonds MSA - Reversement Prestations de Service Contrat Enfance Jeunesse 2012 au vu Bilan CEJ 2012	287,51 €	
642-6574	Accueil parental "Câlins-Malins"			3 792,95 €		Fonds CAF - Reversement Prestations de Service Contrat Enfance Jeunesse 2013 au vu Bilan CEJ 2013	3 792,95 €	
				287,51 €		Fonds MSA - Reversement Prestations de Service Contrat Enfance Jeunesse 2013 au vu Bilan CEJ 2013	287,51 €	
642-6574	Accueil parental "Câlins-Malins"	400,00 €		400,00 €		Subvention de fonctionnement - ASSOCIATION EN SOMMEIL - PROVISION	400,00 €	
6574	Bourse communautaire MAM (1)		2 000,00 €		2 000,00 €	Dispositif de soutien à l'équipement des Maisons d'Assistants Maternelles - PROVISION 2014		2 000,00 €
4221-6574	Bourse communautaire PROJETS JEUNES (2)		3 000,00 €		3 000,00 €	Dispositif de soutien aux Projets Jeunes - PROVISION 2014		3 000,00 €
63	Association Aid'A Dom (Ludothèque du Pays de Château-Gontier)	400,00 €		400,00 €			400,00 €	
255-6574	Foyer socio-éducatif J. Rostand	250,00 €		250,00 €		*	250,00 €	
		250,00 €		250,00 €			250,00 €	
255-6574	Foyer socio-éducatif P.E. Victor							
				500,00 €		Représentation et intervention "Les Filis Carouche". Présentation du swing manouche		0,00 €
255-6574	Foyer Loisirs - OGE/AEP Château-Gontier/Bazouges - St-Michel	450,00 €		450,00 €		Représentation musicale à la veille de Noël pour l'ensemble des élèves du collège. BP = 300,00 €	450,00 €	
255-6575	Foyer socio-éducatif Pierre & Marie Curie	250,00 €		250,00 €			250,00 €	
255-6574	Foyer socio-éducatif Victor Hugo	250,00 €		250,00 €			250,00 €	
221-6574	Echanges linguistiques		9 500,00 €		9 500,00 €	PROVISION 2014		9 500,00 €
	TOTAL	48 016,43 €	14 500,00 €	54 902,92 €	15 300,00 €		54 902,92 €	14 500,00 €

* Système de calcul de subvention pour les foyers : selon le nombre d'élèves
(Barème 2013) - Réévaluation du dispositif

Evolution des subventions	2013	2014
Subventions de fonctionnement	12 742,00 €	12 742,00 €
Mise à disposition de personnel	31 000,00 €	34 000,00 €
Reversement Fonds CAF et MSA au titre du CEJ 2012	4 274,43 €	8 160,92 €
Subventions sur bilan	14 500,00 €	14 500,00 €
TOTAL	62 516,43 €	69 402,92 €
Evolution 2014/2013 hors reversement		11,02%
Evolution 2014/2013 avec reversement		17,85%

(1) BOURSE COMMUNAUTAIRE - DISPOSITIF DE SOUTIEN POUR LE REGROUPEMENT D'ASSISTANTES MATERNELLES

RECAPITULATIF ANNEE 2013 - ENVELOPPE ANNUELLE VOTEE = 2 000,00 €

Désignation RAM	Montant accordé	Observations
<i>Aucune demande formulée en 2013</i>		
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2013	0,00 €	
RELIQUAT DISPONIBLE	2 000,00 €	

(2) BOURSE COMMUNAUTAIRE AUX PROJETS JEUNES

RECAPITULATIF ANNEE 2013 - ENVELOPPE ANNUELLE VOTEE = 3 000,00 €

Désignation Bénéficiaires	Montant accordé	Observations
<i>Aucune demande formulée en 2013</i>		
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2013	0,00 €	
RELIQUAT DISPONIBLE	3 000,00 €	
DEMANDES ANNEE 2014		
Désignation Bénéficiaires	Montant accordé	Observations
Aucune demande formulée, à ce jour, pour 2014		Délégation Bureau communautaire

Subventions Culture - Année 2014

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Observations	Conseil Communautaire du 28 janvier 2014		
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan		Fonct.	Sur bilan	
301-6574	Bourse à la Création Ligne sectorielle - Provision		2 000,00 €		3 000,00 €	Pour mémoire Bourse à la Création 2013 : Bourse Ligne sectorielle - Actions 2013 : - "Le Tunnel des émotions" (Monique BRETECHE) = 600 €. Dossier déposé Bourse à la Création 2014 : - "Première monographie d'artistes" (David Michael CLARKE) - "Première monographie d'artistes" (Béatrice NOUÏTTE BLATZIER) Bourse Ligne Musiques Actuelles - Actions 2013 : - "Les Génisses dans l'Alsace" pour l'organisation de la 4ème édition du Festival Inter-générationnel à Loigné-S/Mayenne. Dossier déposé Bourse à la Création 2014 : - Association "Musicalyso" : organisation d'une saison de concerts, résidence 3 musiciens.		3 000,00 €	
301-6574	Musiques Actuelles - Provision		3 000,00 €		3 000,00 €			3 000,00 €	
301-6574	Fonds Musiques Actuelles (Provision)		2 000,00 €		2 000,00 €	Report Fonds de soutien au dévelop. des Musiques Actuelles 2013 sur 2014 (en cours de justification par Bouts de Ficelles)		2 000,00 €	
301-6574	Association "Bouts de Ficelles Productions"	5 000,00 €			3 600,00 €	Fonds de soutien au dévelop. des Musiques Actuelles		2 000,00 €	
301-6574	Association COBIHA					Convention triennale de Développement des Musiques Actuelles 2012/2014 liant la Cité de Communes, l'association "Bouts de Ficelles Productions" et la commune de Daon du 23/03/2012.	5 000,00 €		
						Organisation de la 2ème édition du festival "Blues in Haut-Anjou" les 5 & 6 juillet 2014.		1 500,00 €	
ACTIONS EN FAVEUR DE LA CREATION ARTISTIQUE ET LES MUSIQUES ACTUELLES									
301-6574	Harmonie du Pays de Château-Gontier	2 750,00 €		2 750,00 €		Subvention de fonctionnement		2 750,00 €	
301-6574	Harmonie des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de Château-Gontier	3 000,00 €			750,00 €	Contribution à l'achat d'une flûte traversière neuve de marque PEARL. Coût de l'instrument = 1 500 €. Le matériel non utilisé est mis à disposition du Conservatoire.		750,00 €	
						1 300 € de charges supplémentaires liées à l'intervention d'un encadrant professionnel chaque vendredi soir.		3 450,00 €	
ACTIONS EN FAVEUR DES FANFARES ET DES PRATIQUES AMATEURS									
301-6574	Association Collège/Lycée Saint-Michel		800,00 €		800,00 €	16ème édition du Concours de la Chanson, organisée le 8 février 2014, sous la Halle du Haut-Anjou. BP 2014 = 10 570,00 €.		800,00 €	
301-6574	Chorale Interlude	500,00 €		500,00 €				500,00 €	
ACTIONS EN FAVEUR DES CHORALES ET DE LA CHANSON									
301-6574	Intervention auprès des troupes amateurs (Créations)		1 500,00 €		1 500,00 €	Pour mémoire : aucune demande en 2013		1 500,00 €	
ACTIONS EN FAVEUR DU THEATRE AMATEUR									
						PROVISION 2014		0,00 €	
								1 500,00 €	

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Observations	Conseil Communautaire du 28 janvier 2014		
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan		Fonct.	Sur bilan	
301-6574	Mayenne Culture (ex ADDM)	1 157,76 €		2 637,03 €		Interventions chorégraphiques 2013/2014 Adhésion annuelle - Convention spécifique d'animation scolaire du 11/10/13) - Prise en charge de 9 classes et 18 h maximum par école. (Délib. de Bureau n° B/095/2013 du 26/08/13)	2 637,03 €		
301-6574	Association "Art et Nature Grand Ouest"	500,00 €	- €	500,00 €	100,00 €	Subvention de fonctionnement	500,00 €	0,00 €	
302-6575	Troupe "Alberica Spectacles"				300,00 €	Subvention pour frais d'organisation relatifs à l'exposition des Métiers d'Arts (exposants issus du Haut-Anjou)		0,00 €	
301-6574	Association Université du savoir partagé				400,00 €	Subvention pour frais d'organisation relatifs aux Journées du Patrimoine Exposition		0,00 €	
301-6574	"Autres actions culturelles"	200,00 €		200,00 €	12 000,00 €	Nouveau spectacle 2014 : "Les Misérables". 5 représentations les 6, 7, 12, 13 et 14/09/2014. BP = 56100 €. Convention de soutien et de partenariat - PROVISION	200,00 €	12 000,00 €	
301-6574	Intervention auprès des Harmonies-Fanfares	6 500,00 €		7 500,00 €		Objet : créer des événements, conférences, débats. Subvention de fonctionnement	7 500,00 €	26 052,00 €	
301-6574	Harmonies-Fanfares - Achats d'instruments		800,00 €	500,00 €	240,00 €	Report solde subvention 2013 (Délib. n° CC/106/2013 du 09/09/2013) Cycle de conférences jusqu'au 1er mars 2014.		240,00 €	
					1 200,00 €	Subvention exceptionnelle pour organisation de 8 conférences de mars à décembre 2014. PROVISION		1 200,00 €	
			26 890,00 €		12 612,00 €	PROVISION 2014	3 387,03 €	12 612,00 €	
AUTRES ACTIONS CULTURELLES									
301-21	SARL "Les 3 J" exploitante du cinéma "Le Palace"	25 000,00 €		25 000,00 €		PROVISION 2014 Pour mémoire : somme attribuée en 2013 = 8 520,00 €	25 000,00 €		
301-6574	Atelier Ciné-Son	280,00 €		280,00 €		PROVISION 2014 Pour mémoire : somme attribuée en 2013 = 157,50 €	280,00 €	500,00 €	
301-6574	Atmosphères 53	11 900,00 €		11 900,00 €		Passage à la technologie numérique : convention de soutien et de partenariat 2013/2015 avec la SARL "Les 3 J" du 10/01/2013.	11 900,00 €	500,00 €	
301-6574	Le Kiosque à Images	1 200,00 €		1 200,00 €	10 000,00 €	Subvention attribuée "complément de prix" Subvention exceptionnelle prévue dans la convention de partenariat mais non versée. Pour 2013, l'opération financière d'investissement s'équilibre du fait du montant élevé de contribution VPF perçue.	1 200,00 €	0,00 €	
301-6574	Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier		19 000,00 €			Convention triennale (2014-2016) entre la CCPCG, le Cinéma "Le Palace" et l'association du 21/10/2013.			
301-6574	Association "Les Amis de l'Art"	500,00 €		500,00 €		Report solde subvention 2013 (Délib. n° B/042/2013 du 08/04/2013)		3 800,00 €	
ACTIONS DE SOUTIEN EN FAVEUR DU CINEMA ET DE L'IMAGE									
					20 000,00 €	Organisation de la 5ème édition du FESTIVAL BD au Pays de Château-Gontier, les 3, 4 et 5 octobre 2014. BP = 80 280 €. PROVISION		20 000,00 €	
					500,00 €	Prix du Pays de Château-Gontier décerné lors du "Salon du Génétier".	500,00 €	23 800,00 €	

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Conseil Communautaire du 28 janvier 2014	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan
301-6575	Association "Le Carré - Scène nationale"	11 000,00 €		509 460,00 €		509 460,00 €	
		509 460,00 €		509 460,00 €		509 460,00 €	
CONTRACTUALISATION							
		579 027,76 €	59 890,00 €	570 727,03 €	71 012,00 €	570 927,03 €	62 002,00 €
	TOTAL GENERAL	638 917,76 €		641 739,03 €		632 929,03 €	

Observations
 Report Subvention complémentaires 2012 (Délib. n° CC089/2012 du 25/09/2012)
 Subvention de fonctionnement "complément de prix" - Convention d'objectifs et de moyens 2012/2016.
 BP 2014 = 1 935 970 € HT.

Evolution des subventions	2013	2014
Subventions de fonctionnement	579 027,76 €	570 927,03 €
Subventions sur bilan	59 890,00 €	55 962,00 €
REPORT de soldes 2013 sur 2014		6 040,00 €
TOTAL	638 917,76 €	632 929,03 €
Evolution 2014/2013 hors report		-0,94%
Evolution 2014/2013 avec report		0,01%

Subventions Tourisme & Patrimoine - Année 2014

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Observations	Conseil Communautaire du 28 janvier 2014	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan		Fonct.	Sur bilan
301-6574	Office de Tourisme de Saint-Denis-d'Anjou	1 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	Subvention annuelle de fonctionnement REPORT dotation sur 2014 - Actions de promotion "Petite cité de caractère"	1 500,00 €	1 000,00 €
950-6574	Mil'Pat Randonneurs du Pays de Château-Gontier	600,00 €		600,00 €		Subvention annuelle de fonctionnement	600,00 €	
955-6574	Club de Canoë-Kayak de Château-Gontier	200,00 €				Animation sur la Base de Loisirs de Daon - Convention de partenariat avec le Club de Canoë-Kayak Abondement de 1,30 € par "carte découverte" vendue sur Daon par le club, soit pour l'année 2013 : 69 cartes vendues à 1,30 € l'unité = 89,70 €.		
952-6574	Refuge de l'Arche CEPAN - Dotation de base + révision - Produits des entrées x 5%	66 596,00 €	400,00 €	66 596,00 €		Signature d'un avenant à la Convention d'objectifs du 23/03/2012. Valeur annuelle de l'indice 100 majoré au 01/03/2013. Dotation de base = 66 596,00 € Produits entrées 2013 = 421 506,30 x 5 % = 21 075,32 €, soit application du plafond = 15 000,00 €. Subvention de fonctionnement annuelle inférieure à 45 % du CA net.	66 596,00 €	15 000,00 €
402-6574	AAPMA - Association de pêche La Castrogontéenne	1 350,00 €		1 350,00 €		Volet Pêche Loisirs	1 350,00 €	
324-6574	Fondation du Patrimoine - Délégation Pays de la Loire	500,00 €		500,00 €		Volet Pêche Compétitions La Fondation accompagne financièrement des collectifs ou des particuliers dans la restauration du petit patrimoine non-classé. Convention d'Objectifs et de Partenariat 2013/2015 du 12/09/2013. (Délib. n° CC/037/2013 du 25/06/2013)	500,00 €	5 000,00 €
955-6574	Club de Canoë-Kayak de Château-Gontier - CANOTIKA	6 000,00 €		6 000,00 €		Subvention annuelle pour animation et gestion du Port de Plaisance de Château-Gontier	6 000,00 €	
	TOTAL	91 896,00 €	6 400,00 €	92 296,00 €	6 000,00 €		92 296,00 €	6 000,00 €

Evolution des subventions		2013	2014
Subventions de fonctionnement		25 300,00 €	25 700,00 €
Participation frais de personnel		66 596,00 €	66 596,00 €
Subventions sur bilan		6 400,00 €	5 000,00 €
REPORT DOTATIONS 2013 SUR 2014		98 296,00 €	98 296,00 €
Evolution 2014/2013 (hors report)		-1,02%	
Evolution 2014/2013 (avec report)		0%	

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS - ANNEE 2014

	ANNEE 2012				ANNEE 2013				ANNEE 2014				% Evolution Subv. 2014/2013		Nbre licenciés				
	Spécifique			TOTAL	Spécifique			F + S	TOTAL GENERAL			F + S			SUBV. COMPT.	TOTAL GENERAL	Chif.	Ev.	
	Fonct.				Fonct.				Fonct.				Fonct.						
SPORTS INDIVIDUELS																			
Ecaal/Association	1 227,34			1 227,34	1 472,00			1 472,00	1 597,94			1 597,94	1 400,00	2 997,94	1,27%	79	+9,75%		
UPAC Chateau-G.	7 323,29			7 323,29	7 381,06			7 381,06	8 117,23			8 117,23		8 117,23	9,97%	252	-16,8%		
Véloce-Club	2 183,27			3 899,27	2 341,32			4 017,32	3 890,68			3 890,68		3 890,68	-3,15%	97	+17,03%		
Azè Team Eike	3 241,22			3 736,52	3 736,52			3 736,52	4 483,20			4 483,20	1 487,50	5 970,70	59,79%	54	+16,32%		
Club Roller Skating IIP	2 376,20			2 662,87	2 662,87			2 662,87	2 666,14			2 666,14		2 666,14	0,12%	60	+17,80%		
CPR Chateau-Condier	4 833,06			5 799,67	5 799,67			5 799,67	5 498,87			5 498,87	1 400,00	5 498,87	-5,22%	95	+8,37%		
Karatè-Club	2 062,25			2 062,25	2 462,70			2 462,70	3 965,24			3 965,24		3 965,24	16,33%	143	+18,4%		
Judo-Club Dojo	13 749,93			13 749,93	10 999,94			10 999,94	8 610,91			8 610,91	1 750,00	10 560,91	-19,38%	328	+4,88%		
Boxe en Pays de Ch.G.	1 011,52			1 011,52	500,00			500,00	609,21			609,21		609,21	61,84%	43	-27,50%		
CNCG - Aviron	8 332,82			10 618,82	9 516,98			9 516,98	11 772,81			11 772,81	1 706,25	13 479,06	-0,22%	173	+9,45%		
Canoe-Kajak Ch. G.	729,12			729,12	874,94			874,94	724,70			724,70		724,70	-17,17%	34	-54,05%		
INPCG - Ski nautique	3 661,98			3 661,98	3 662,17			3 662,17	3 084,70			3 084,70	2 825,00	5 709,70	-12,89%	101	+0,98%		
Ch. Gonter Natation	3 807,65			3 807,65	3 907,65			3 907,65	3 307,55			3 307,55	12 627,65	16 935,30	0,00%	41	-280%		
Ch. Gonter Badminton	2 924,47			2 924,47	2 921,20			2 921,20	3 505,44			3 505,44	1 881,25	5 386,69	-0,52%	187	+27,21%		
Ch. Gonter Tir Sportif	4 096,99			4 096,99	3 735,87			3 735,87	3 452,50			3 452,50		3 452,50	2,51%	67	-5,34%		
Tir Sportif (auv 2010)	915,00			915,00	915,00			915,00											
Cie des Archers	665,15			665,15	532,12			532,12	504,67			504,67	1 225,00	1 729,67	-6,23%	46	-31,42%		
Gym Villebois Mareuil	5 879,33			5 879,33	8 815,19			8 815,19	7 067,56			7 067,56	1 750,00	8 817,56	2,85%	352	+6,65%		
Moto-club Ch. Gonter	3 150,48			5 438,48	3 780,55			3 780,55	5 976,74			5 976,74		5 976,74	-1,48%	78	-10,52%		
Pègase Vovivram	171,13			171,13	186,39			186,39	223,68			223,68		223,68	20,00%	18	+50,33%		
Daon MX					100,00			100,00	624,57			624,57		624,57	524,57%	10			
Ch-Gonter Natation	71 317,08			79 995,08	73 379,94			73 379,94	74 184,89			74 184,89	18 225,00	92 409,89	0,76%	2 283			
Sous Total																			
SPORTS COLLECTIFS																			
Foot-ball Club Ch. G.	5 195,64			9 547,64	10 877,12			10 877,12	10 875,25			10 875,25	2 100,00	12 775,25	2,80%	272	+3,03%		
Ch. Gonter Ancienne	13 934,66			13 934,66	11 714,04			11 714,04	11 103,43			11 103,43	2 362,50	13 465,93	-4,34%	300	-0,33%		
Ch. Gonter Volley Ball	1 279,08			1 279,08	1 306,20			1 306,20	1 345,47			1 345,47		1 345,47	3,01%	65	0,00%		
ES Azè Basket	3 961,31			3 961,31	3 202,38			3 202,38	2 561,90			2 561,90	1 575,00	4 136,90	-13,41%	92	-1,07%		
Ch. Gonter Basket	8 677,19			8 677,19	6 869,90			6 869,90	9 757,30			9 757,30	2 625,00	9 502,30	-2,62%	409	+1,45%		
Ch. Gonter Hand-ball	1 358,08			1 358,08	846,31			846,31	3 248,77			3 248,77	2 625,00	5 873,77	5,04%	149	+20,05%		
USIF Handball	1 578,28			1 578,28	1 893,93			1 893,93	2 276,00			2 276,00	2 625,00	4 897,77	17,48%	126	+92,84%		
Rugby Club Castrog.	5 434,22			5 434,22	4 427,23			4 427,23	4 744,19			4 744,19	1 425,00	6 169,19	5,42%	138	+9,66%		
Tennis-Club Ch. Gonter	9 481,26			9 481,26	11 377,51			11 377,51	12 177,80			12 177,80	2 012,50	14 190,30	5,98%	369	+3,65%		
Tennis de table Laigné	1 318,35			1 318,35	1 550,23			1 550,23	1 566,13			1 566,13		1 566,13	1,03%	51	-5,65%		
Sous Total																			
SPORTS LOISIRS																			
Hydro-sports Mayenne	1 526,48			1 526,48	1 569,04			1 569,04	4 287,04			4 287,04		4 287,04	0,00%	46	+25,80%		
Xtrem-Model	69,83			69,83	55,20			55,20	50,00			50,00		50,00	-9,42%	7	-22,22%		
CSDIMA	320,00			320,00	330,00			330,00	330,00			330,00		330,00	0,00%	321	+1,28%		
Kyudo ACGK					0,00			0,00	109,56			109,56		109,56		11			
Sports Marche Santé					0,00			0,00	100,00			100,00		100,00		103			
Sous Total																			
SPORTS SCOLAIRES ET RETRAITE SPORTIVE																			
AS Jean Rostand	420,00			420,00	430,00			430,00	430,00			430,00		430,00					
AS Paul Emile Victor	420,00			420,00	430,00			430,00	430,00			430,00		430,00					
AS Saint Michel	720,00			720,00	735,00			735,00	735,00			735,00		735,00					
AS LP P. & M. Curie	320,00			320,00	330,00			330,00	330,00			330,00		330,00					
AS LPA Haut-Anjou	170,00			170,00	175,00			175,00	175,00			175,00		175,00					
AS Victor Hugo	720,00			720,00	735,00			735,00	735,00			735,00		735,00					
SSL St Michel	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00		0,00					
SSL Jean Rostand	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00		0,00					
Sous Total																			
TOTAL	126 198,26			145 698,26	132 033,93			132 033,93	22 937,00			22 937,00	154 970,93	187 408,43	1,14%	4 654			
Sous Total																			
Boules Bretonnes					228,67			228,67				228,67		228,67					
Neuvetu Critère					0,00			0,00				0,00		0,00					
Subv. foirs critères					3 000,00			3 000,00				3 000,00		3 000,00					
Aviron - Assurance bat					4 293,00			4 293,00				4 293,00		4 293,00					
Bourse communautaire					2 000,00			2 000,00				2 000,00		2 000,00					
TOTAL GENERAL					168 960,93			168 960,93	168 794,91			168 794,91		168 794,91					
Sous Total																			
TOTAL	126 198,26			145 698,26	132 033,93			132 033,93	22 937,00			22 937,00	154 970,93	187 408,43	1,14%	4 654			
Sous Total																			
TOTAL	126 198,26			145 698,26	132 033,93			132 033,93	22 937,00			22 937,00	154 970,93	187 408,43	1,14%	4 654			

1,35%

(1) BOURSE COMMUNAUTAIRE - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
 RECAPITULATIF ANNEE 2013

TOTAL ENVELOPPE ANNUELLE VOTEE		2 000,00 €	Délib. n°	CO/2013 du 28/03/13	Observations
Désignation bénéficiaires		Attributions			
1 - Axel GASCHOT	UPAC	100,00 €	}	}	Délib. n° B/134/2013 du 25/11/13
2 - Alexandre SIMIER		100,00 €			
3 - Corentin MOREL		100,00 €			
4 - Martin ADAMC		100,00 €			
5 - Corentin CHALUVEAU		100,00 €			
6 - Charles COURCOUL		100,00 €			
7 - Morgane PANNIER	CLUB DE GYMNASTIQUE	100,00 €	}	}	Délib. n° B/134/2013 du 25/11/13
8 - Lina NGURI		100,00 €			
9 - Coline COUSIN		100,00 €			
10 - Clément MOREAU		100,00 €			
11 - Pauline GAUDY		100,00 €			
12 - Solenne BILLOUIN		100,00 €			
13 - Marion Bruneseu	VELOCE-CLUB SKI NAUTIQUE CH-GONTIER DAON IMX AZE TEAM BIKE CPR CHATEAU-GONTIER	180,00 €	}	}	Délib. n° B/134/2013 du 25/11/14 Délib. n° B/134/2013 du 25/11/14 Délib. n° B/134/2013 du 25/11/15 Délib. n° B/134/2013 du 25/11/16 Délib. n° B/134/2013 du 25/11/17
14 - Maxime Rohée		180,00 €			
15 - Chloé BREHIN		180,00 €			
16 - Charline THIELIN		180,00 €			
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES		2 000,00 €			
RELIQUAT DISPONIBLE		0,00 €			

Subventions Logement, Solidarité - Année 2014

fonction budg.	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Observations	Conseil Communautaire du 28 janvier 2014	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan		Fonct.	Sur bilan
5242-6574	Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)	2 400,00 €		2 600,00 €			2 400,00 €	
522-6574	Sauvegarde de l'enfant à l'adulte Mayenne/Sarthe - Service Formation	3 800,00 €		3 800,00 €		Projet du "dispositif d'accès aux compétences clés et formation linguistique"	3 800,00 €	
5242-6574	Foyer des Jeunes Travailleurs "L'Illade"	27 751,00 €		27 751,00 €		Convention de partenariat en date du 06/03/07 - Participation calculée sur la base du nombre d'hab. (Population 2011 : 29 134 hab. x 0,942 €/hab.)	27 751,00 €	
5242-6574	Agence Départementale Information Logement (ADIL 53)	875,00 €		875,00 €			875,00 €	
5230-6574	Mission Locale de la Mayenne (ex-PAIO Sud-Mayenne)	17 199,00 €		17 199,00 €		Convention de partenariat du 12/10/2012 - PROVISION 2014	17 199,00 €	
5230-6574	ADAVIP 53	4 500,00 €		5 500,00 €		Subvention de fonctionnement	4 500,00 €	
5241-6574	AMAV (Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du Voyage)	5 720,00 €		5 720,00 €		Jusqu'en 2011 Convention de partenariat du 17/05/05 - Participation au financement d'une mission d'accompagnement scolaire.	5 720,00 €	
114-6574	Association "La Croix Rouge"		1 850,00 €		1 900,00 €	Avenant n° 7 du 22/08/2012 - Oélib. n° B/082/2012 du 04/06/12 (revalorisation de la participation). Prise en charge des cotisations d'assurance des véhicules pour l'année 2013. Rappel coté 2013 = 1 825,00 €		1 900,00 €
5230-6574	Association "SOS Amitié - Section de la Mayenne"	500,00 €		500,00 €		Objet : prévention du suicide. Aide à la personne en détresse - une écoute anonyme et confidentielle par téléphone et via Internet.	500,00 €	
5230-6574	UFC Que Choisir 53		1 000,00 €		1 000,00 €	Report sur 2013 de la Dotation 2012		1 000,00 €
5230-6574	Cultures du Cœur	500,00 €		1 000,00 €		Convention de soutien et de partenariat PROVISION 2014	500,00 €	
	CIDFF Mayenne - Centre d'information sur les droits des femmes et des Familles	700,00 €		800,00 €		Objet : favoriser l'accès à la Culture aux publics en situation d'exclusion et de précarité.	700,00 €	
	UNAFAM	360,00 €		300,00 €		Objet : Mettre à la disposition des femmes et des familles des informations pour exercer leurs droits. Objet : soutenir et informer les familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs. Subvention pour contribuer au financement du Réclat de Planois le 15/02/2014. Salle des Ondines à Changé à partir d'œuvre de Robert Schumann. BP = 3 295,00 €	360,00 €	
	LM Petits Pas				150,00 €	Nouvelle association. Objectif : aider deux enfants, Luca et Marius, Infirmes Moteurs Cérébraux suite à leur accident respectif. LM Petits Pas collecte des fonds afin de financer les thérapies à l'étranger qui permettront à ces enfants de progresser.		0,00 €

5230-6574	Association MOBILE IT	8 000,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €		CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT du 23/05/2013 concernant les années 2013/2014 et 2015 Uniquement sur l'année 2013 au titre de l'achat d'un véhicule opérée en 2012	8 000,00 €	
5230-6574	CDAD 53 - Comité Départemental d'Accès au Droit de la Mayenne	2 000,00 €		2 000,00 €		Report sur 2013 de la Dotation 2012	2 000,00 €	
	PROVISION		1 500,00 €			DOTATION 2014		3 000,00 €
	TOTAL	76 305,00 €	10 350,00 €	76 045,00 €	4 650,00 €		74 305,00 €	5 900,00 €

Evolution des subventions		2013	2014
Subventions de fonctionnement		29 355,00 €	29 355,00 €
FJT & Mission Locale		44 950,00 €	44 950,00 €
Subventions sur bilan		9 350,00 €	5 900,00 €
Report 2012		3 000,00 €	
TOTAL		86 655,00 €	80 205,00 €
Evolution 2014/2013 (avec report)			-7,44%

Subventions "Évènementiel" - Année 2014

fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2013		Sub. sollicitées en 2014		Observations	Conseil Communautaire du 28 janvier 2014	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Sur bilan		Fonct.	Sur bilan
402-6574	Société des courses du Pays de Château-Gontier	900,00 €		900,00 €	Montant non défini	Acquisition d'une hale mobile de 12 mètres sur pivot. Coût équipement = 26 017 €.	900,00 €	1 500,00 €
402-6574	Société des courses de Molfères	900,00 €		900,00 €	600,00 €	60ème anniversaire organisé le 27/07/2014. BP de la manifestation = 15 000 €	900,00 €	1 500,00 €
94-6574	UBACPL Foire Exposition Bierné		800,00 €		800,00 €	Organisation de la 28ème Foire-exposition de Bierné, les 29 et 30 juin 2014. BP =		800,00 €
	Association "AUX SECOURS"	300,00 €		300,00 €		Objet : Prévention et secours civiques - Aide au fonctionnement 2014. CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT	300,00 €	
	Fonds communautaire "Aide aux premiers secours"		200,00 €		200,00 €	Report dotation 2013 - Aide à la logistique (montant maximal = 50 € pour 4 sessions/année soit 200 €) - (Montant en cours de justification)		200,00 €
048-6574	Maison de l'Europe en Mayenne	1 500,00 €		1 500,00 €		Aide à la logistique 2014		200,00 €
		50,00 €	1 000,00 €	50,00 €	1 000,00 €	Dispositif de soutien des associations sollicitant les besoins d'un organisme habilité ou d'une association agréée pour mettre en place des sessions de formations PSC1 - PROVISION 2014		2 000,00 €
		1 500,00 €		1 500,00 €		Pour 2014 : Cotisation (50 €) + subvention de fonctionnement	1 500,00 €	
		50,00 €		50,00 €		Aide au fonctionnement	50,00 €	
402-6574	Club d'Education Canine	1 500,00 €		1 500,00 €		Organisation d'un Concours en Ring sélectif pour le Championnat de France les 15 & 16 mars 2014. BP = 11 720 €	1 500,00 €	1 000,00 €
					1 500,00 €	Subvention destinée à couvrir le remplacement du matériel informatique, matériel canin et produits d'alimentation volés.		0,00 €
	Jeune Chambre Economique		3 000,00 €			Organisation du Carnaval le 26 mai 2013 et spectacle en soirée. Thème : "Pays du Monde".		
	WWW2 Mayenne				3 000,00 €	Organisation du "Mayenne Liverty Festiva" - 70ème anniversaire de la Libération de la Mayenne (Villes de Laval et Mayenne/Pays de Château-Gontier). BP = 35 200 €.		3 000,00 €

92-6574	Association "FARMINGTOUR"	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	Organisation Printemps des Génisses (29 & 30 mars 2014) et Salon Farmingtour 29 & 30 novembre 2014). BP = 55 285 €. CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT Ville et Pays. PROVISION 2014	7 500,00 €
401-6574	JUDO-CLUB Castrogontierien	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Organisation de l'Édition 2014 du Tournoi National des ceintures noires en octobre 2014. PROVISION 2014	3 000,00 €
401-6574	CPR Château-Gontier		2 700,00 €	2 700,00 €	Organisation de la compétition internationale de roller de vitesse "Les Trois Routes - Edition 2014" qui se déroulera le lundi 9 juin 2014 sur le site de l'Oisillière. BP = 13 370 €	2 700,00 €
401-6575	Château-Gontier TRIATHLON		1 500,00 €	1 500,00 €	Organisation d'un Trail urbain - 1ère édition qui se déroulera le 20 avril 2014 dans les rues de Château-Gontier. BP = 5 000 €	1 500,00 €
	Provision pour subventions diverses	7 800,00 €		1 000,00 €	RAPPEL PROVISION 2013 = 3 261,00 € ont été affectés : ANCIENNE pour l'organisation des Finales Régionales U 13 (2 461 €) et Comité Départemental HANDISPORT pour l'organisation de la "Journée Sport & Handicap" (800 €).	4 000,00 €
	TOTAL	5 150,00 €	23 300,00 €	25 000,00 €	PROVISION 2014	5 150,00 €

Evolution des subventions	2013	2014
Subventions de fonctionnement	5 150,00 €	4 950,00 €
Subventions sur bilan	23 300,00 €	28 900,00 €
TOTAL	28 450,00 €	34 050,00 €
<i>Evolution 2014/2013 (hors report)</i>	18,98%	
<i>Evolution 2014/2013 (avec report)</i>	19,68%	

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
HISTORIQUE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

COLLECTIVITES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	DEMANDES 2014	
												Fonct.	Except.
COMMUNAUTE DE COMMUNES	5 120,00 €	5 222,00 €	0,00 €	0,00 €	5 222,00 €	5 222,00 €	5 445,00 €	5 401,00 €	5 786,00 €	5 934,00 €	5 535,00 €	5 572,00 €	487,00 €
VILLE	6 700,00 €	6 700,00 €	6 700,00 €	6 700,00 €	6 700,00 €	6 700,00 €	6 328,00 €	6 284,00 €	6 284,00 €	6 471,00 €	6 708,00 €	6 923,00 €	533,00 €
CCAS	1 785,00 €	1 820,00 €	0,00 €	0,00 €	1 820,00 €	1 820,00 €	1 952,00 €	1 952,00 €	2 034,00 €	1 938,00 €	2 005,00 €	2 027,00 €	147,00 €
SSIAD	567,00 €	547,00 €	0,00 €	0,00 €	547,00 €	547,00 €	681,00 €	644,00 €	681,00 €	718,00 €	755,00 €	866,00 €	0,00 €
PARC ST-FIACRE	399,00 €	399,00 €	0,00 €	399,00 €	400,00 €	400,00 €	319,00 €	230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	14 571,00 €	14 688,00 €	6 700,00 €	7 099,00 €	14 689,00 €	14 689,00 €	14 725,00 €	14 511,00 €	14 785,00 €	15 061,00 €	15 003,00 €	15 388,00 €	1 167,00 €
												16 555,00 €	

Pour mémoire : en 2003, le chiffre qui avait été retenu était de 42,00 € par agent "actif" et 21,00 € par agent "retraité"

RAPPEL : la cotisation actée en 2009 s'élève à 37,00 € par agent "actif" et 15,00 € par agent "retraité" - Demande de reconduction au titre de l'année 2014.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

BUDGET 2014

Hôtel de Ville et de Pays
23 Place de la République
B.P. 20402
53204 CHÂTEAU-GONTIER Cedex
Tel : 02 43 09 55 55
Email : cos@chateaugontier.fr

Pour faire suite et compléter le dossier de demande de subventions pour l'année 2014.
Voici le budget primitif du Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2014.

BUDGET 2014		DEPENSES	RECETTES
	<i>Excédent 2013</i>		2 790,88 €
Subventions			15 388,00 €
Ville			6 923,00 €
CCPCG			5 572,00 €
CCAS			2 027,00 €
SIAD			866,00 €
Aides		3 745,00 €	
	Naissance	530,00 €	
	Union	250,00 €	
	Médaille	465,00 €	
	Retraite	900,00 €	
	Décès	1 600,00 €	
Billetterie		11 000,00 €	7 450,00 €
	Cinéma	6 270,00 €	4 800,00 €
	Piscine	1 000,00 €	650,00 €
	Connaissance du monde	50,00 €	- €
	Refuge de l'Arche	1 000,00 €	570,00 €
	Karting	- €	150,00 €
	Terra Botanica	400,00 €	300,00 €
	Petits Loups	- €	100,00 €
	Mondial du Lion	600,00 €	480,00 €
	autres	600,00 €	400,00 €
	Médiathèque	130,00 €	- €
	Le Carré	950,00 €	- €
Activités		13 400,00 €	5 350,00 €
	Galette des rois	650,00 €	
	Journée Shopping	500,00 €	250,00 €
	Bowling	800,00 €	400,00 €
	Journée Paris	1 500,00 €	800,00 €
	Les Florales	1 000,00 €	500,00 €
	Puy du Fou	6 800,00 €	3 400,00 €
	Autres (Challenge, Part culture)	1 500,00 €	
	Foot corpo	300,00 €	
	Course corpo	350,00 €	
Divers		1 034,00 €	
	URSSAF	140,00 €	
	Assurance	775,00 €	
	Banque	39,00 €	
	Fournitures	- €	
	Divers (Affiliation)	80,00 €	
	Avances	- €	
	Total	29 179,00 €	30 978,88 €
	<i>Resultat 2013</i>		4 590,76 €



Tableau de recensement 2013

Collectivité	Personnel Actif (titulaires, contractuels, ...)			
	Recensement CNAS Au 1 ^{er} janvier 2013	ont Adhéré au COS	N'ont pas adhéré au COS	N'ont pas répondu
Ville de Château-Gontier	149	143		6
C.C.P.C.G	132	119	10	3
C.C.A.S	44	41		3
S.I.A.D	20	19		1
TOTAL	345	322	10	13
			345	

Collectivité	Personnel Retraités			
	Recensement CNAS Au 1 ^{er} janvier 2013	ont Adhéré au COS	N'ont pas adhéré au COS	N'ont pas répondu
Ville de Château-Gontier	98	86	4	8
C.C.P.C.G	32	29		3
C.C.A.S - SSIAD	37	33	1	3
TOTAL	167	148	5	14
			5	14
			167	

Bilan des aides financières aux événements d'ordre familial ou professionnel 2013

Aides financières	Nombre	Coût unitaire	Sous-Total	Réalisé
Décès	0	400.00€	0.00 €	0.00 €
Naissance	9	50.00€	450.00 €	280.00 €
Union (Mariage-PACS)	5	50.00€	250.00 €	100.00 €
Médaille 2012	13	111.00€	1443.00 €	
Médaille 20 ans	2	60.00€	120.00 €	1557.00 €
Médaille 30 ans	1	90.00€	90.00 €	
Médaille 35 ans	1	105.00€	105.00 €	
Départ à la retraite	9	187.00€	1683.00 €	1496.00 €
TOTAL			4141.00 €	3433.00 €

Bilan de la billetterie 2013

billetterie	Achat	Vente	Participation cos
Cinéma	6270.00 €	4963.00 €	1307.00 €
Piscine			
Connaissance du Monde	91.00 €		91.00 €
Le Carré	687.00 €		687.00 €
Refuge de l'Arche	963.20 €	558.00 €	405.20 €
TERRA BOTANICA	448.00 €	352.00 €	
Karting de Laval	525.00 €	168.00 €	357.00 €
Le monde des petits loups	445.00 €	96.50 €	348.50 €
Mondial 2013	600.00 €	480.00 €	120.00 €
Médiathèque	92.50 €		120.00 €
Cirques (AMAR & PINDER)	365.00 €	365.00 €	0.00 €
TOTAL	10 486.70 €	6982.50 €	3504.20 €

Bilan des activités 2013

billetterie	Nbr	Dépense	Recette	Participation cos
Galette des rois	± 180	618.23 €		618.23 €
Shopping à la Séguinière	21	702.00 €	126.00 €	576.00 €
Soirée Bowling	48	772.90 €	428.60 €	344.30 €
Papéa	116	1 392.00 €	696.00 €	696.00 €
Journée à Paris	21	1 712.00 €	960.00 €	752.00 €
Challenge du personnel	70	500.00 €		500.00 €
Journée Découverte du Saumurois	52	5 151.00 €	2 450.00 €	2 701.00 €
Participation foot corpo (Salle & Extérieur)	9	305.19 €		305.19 €
Participation courses agents	7	307.70 €		307.70 €
Week-end Marché de Noël en Alsace	24	7 267.00 €	5 040.00 €	2 227.00 €
TOTAL		18 728.02 €	9 838.90 €	8 889.12 €



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2014



Le vote des taux

2014

	Base estimée	Taux reconduits	Produit estimé Budget 2014
Taxe d'habitation *	28 743 383 €	13,61%	3 911 974 €
Taxe foncière P. bâties *	24 874 877 €	4,35%	1 082 057 €
Taxe foncière P. non bâties *	2 953 343 €	9,72%	287 065 €
CFE	8 825 723 €	24,05%	<u>2 122 586 €</u>
			7 403 682 €
	Arrondi à		<u>7 450 000 €</u>

*Budget Communauté de communes.
Affectation Provisoire
du Résultat 2013*

	Définitif
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>
Dépenses engagées non mandatées	3 986 992,67 €
Résultat d'investissement fin 2013 (Déficit)	3 447 165,20 €
TOTAL DES DEPESNES à financer	7 434 157,87 €
Recettes restant à réaliser (recettes juridiquement certaines)	2 514 940,79 €
TOTAL RECETTES à encaisser	2 514 940,79 €
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	4 919 217,08 €

	MONTANTS
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent de fonctionnement CUMULE fin 2013	9 733 330,17 €
Affectation à la section d'investissement	-4 919 217,08 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN 2014	4 814 113,09 €

*Budget LEADER COT
Affectation Provisoire
du Résultat 2013*

<u>SECTION D'INVESTISSEMENTS</u>	<u>MONTANTS</u>
Recettes d'investissement de 2013	4 875,23 €
déficit reporté de 2012	-2 880,49 €
Dépenses d'investissement de 2013	-1 315,60 €
BESOIN DE FINANCEMENT	679,14 €

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>
Recettes de Fonctionnement 2013	177 179,30 €
Excédent reporté de 2012	46 224,64 €
Dépenses de Fonctionnement 2013	-168 583,74 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN 2013	54 820,20 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAU GONTIER

*Budget Lotissements industriels
Affectation provisoire
du Résultat 2013*

SECTION D'INVESTISSEMENT**MONTANTS**

Excédent reporté de 2012	325 209,58 €
Recettes d'investissement	554 790,42 €
Dépenses d'investissement	-566 601,52 €
Excédent à reporter en 2014	<u>313 398,48 €</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT**MONTANTS**

Recettes de fonctionnement	566 602,42 €
Dépenses de Fonctionnement	-566 601,52 €
Déficit reporté de 2012	-167 219,29 €
Déficit de Fonctionnement 2012 à reporter en 2013	<u>-167 218,39 €</u>



Communauté de Communes
du Pays de Château-Gontier

TARIFS au 01 janvier 2014 REOM

REDEVANCE				Tarif annuel	Remise trilogic 2014 pour non présentation de bac *	Total remises		Montant Net
BACS INDIVIDUELS						Remise Trilogic	Bonus except *	
Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	Service rendu					
80 litres	1 personne	102 €	27 €	129 €	1 €	26,00 €	20 €	83,00 €
80 litres	2 personnes	102 €	54 €	156 €	1,20 €	31,20 €	20 €	104,80 €
120 litres	3 personnes	102 €	81 €	183 €	1,40 €	36,40 €	20 €	126,60 €
140 litres	4 personnes	102 €	108 €	210 €	1,60 €	41,60 €	20 €	148,40 €
180 litres	5 personnes	102 €	135 €	237 €	1,80 €	46,80 €	20 €	170,20 €
240 litres et +	6 personnes et +	102 €						

REDEVANCE			Remise trilogic 2014 pour non présentation de bac *	
BACS COLLECTIFS		Abonnement au service		Service rendu
Par logement		102 €	-	7 €
Par personne		-	27 €	3 €
Taille du bac				
80 L			1,20 €	
120 L			1,40 €	
140 L			1,60 €	
180 L			1,80 €	
240 L			2,00 €	
340 L			2,80 €	

* dans la limite annuelle de 26 non présentation du bac en 2013

DOTATION SPECIALE des Particuliers	Abonnement au service	Service rendu	
Rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	13,50 € le rouleau (minimum 1 par an et par personne)	30 € à partir du 3 ^{ème} rouleau

LES PROFESSIONNELS	TARIF 2014	
Abonnement au service	102 €	
Service rendu (prix à la levée du bac) :		
80 litres		2,00 €
120 litres		3,00 €
140 litres		3,50 €
180 litres		4,50 €
240 litres		6,00 €
340 litres		8,50 €
770 litres (collecte des cartons)		5,00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	25 € le m3
Dotation spéciale des professionnels rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	30 € le rouleau

TOUT USAGER : Location de bac complémentaire 340 Litres	tarif hebdomadaire
Evènement exceptionnel sur demande : le 1 ^{er} bac pour une semaine	15 €
Par bac ou semaine supplémentaire	8 €

TARIFS 2014

ESPACE AQUATIQUE PIERRE DE COUBERTIN

○ TARIFS UNITAIRES

- ✓ Enfants moins de 3 ans (jusqu'à 2 ans inclus) Gratuit
- ✓ Adultes 3,00 €
- ✓ Tarifs réduits. 1,50 €
*Moins de 18 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, personnes handicapées
(sur présentation d'un justificatif).*
- ✓ Visiteurs 1,00 €

○ ABONNEMENTS

Validité d'1 an à compter de la date d'achat

- ✓ La carte d'accès piscine 3,00 €
- ✓ Plein tarif 10 bains 30,00 € (+2 bains offerts)
- ✓ Chrono'Pass 10h 25,00 € (+1h30 offerts)
- ✓ Chrono'Pass 20h 45,00 € (+2h00 offerts)

Tarifs carte Jeune

- ✓ La carte d'accès piscine 3,00 €
- ✓ 10 bains 15,00 € (+2 bains offerts)
- ✓ PASS'Vacances – Accès illimité pendant les périodes de vacances
 - Petites vacances scolaires 30,00 €
 - Grandes vacances (juillet/août) 30,00 €

○ PACKS (baignade incluse)

Validité d'1 an à compter de la date d'achat

- ✓ Espace Bien Etre
 - Le bracelet d'accès 5,00 € (caution ou achat si abonnement)
 - Entrée unitaire 8,00 €
 - 10 entrées 75,00 €
- ✓ Baignade et mini-golf
 - Plein tarif 5,50 €
 - Tarif réduit 2.25 €

○ MINI GOLF

- ✓ Plein tarif 3,00 €
- ✓ Tarif réduit 1,50 €

○ AQUABIKE

- ✓ Tarif unique (25mn) 3,00 € + 1 bain

○ AUTRES TARIFS

- ✓ Scolaires hors Pays 4,50 € (*gratuité pour les accompagnateurs*)
- ✓ Stage clubs (forfait/jour) 55,00 €

TARIFS 2014

MÉDIATHÈQUE

Tarifs Médiathèque à partir du 1^{er} mai 2014		
Prestations Médiathèque droits d'accès	validité	à partir du 01/05/2014
<i>Prêt (- 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, RSA)</i>	12 mois	gratuit
<i>Prêt (adulte)</i>	12 mois	10 €
<i>Prêt (vacances enfant ou adulte)</i>	1 mois	4 € + chèque caution 50€
<i>Prêt lecture + films (adulte) - <u>Supprimé</u></i>		
<i>Prêt lecture + films (famille) - <u>Supprimé</u></i>		
<i>Prêt collectivité (30 livres maximum par collectivité: classe, maison retraite, assistante maternelle...)</i>	12 mois	gratuit
<i>Forfait utilisation Internet gratuit pour demandeur d'emploi</i>	1 heure	gratuit
Photocopie A4 noir et blanc recto	l'unité	0,15 €
Photocopie A4 couleur recto	l'unité	0,30 €
Remplacement carte perdue ou volée	l'unité	2 €

N°marché	Procédure	Intitulé	Date	Titulaire	Montant en € HT
TRAVAUX					
De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT					
13.002	MAPA	Mise en place d'une régulation d'accès sur le site des déchèteries du Pays de Château-Gontier - lot 1: VRD	20-févr-13	BEZIER (53200)	36 904,35 €
13.003	MAPA	Mise en place d'une régulation d'accès sur le site des déchèteries du Pays de Château-Gontier - lot 2: Gestion des accès	20-févr-13	OEM TERMINALS AND SMART OBJECTS (85200)	65 740,00 €
13.011	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 7 : Serrurerie	7-mars-13	SERRU (53200)	69 000,00 €
13.012	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 8 : Fermetures industrielles	7-mars-13	HORMANN (49124)	59 310,00 €
13.013	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 9 : Plomberie – sanitaires – RJA	7-mars-13	CSM (53031)	43 500,00 €
13.017	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 13 : Clôtures – portails	7-mars-13	DIRICKX ESPACE PROTECT (35150)	52 500,00 €
13.020	MAPA	Construction de la nouvelle médiathèque - lot 11 : Rideaux	05-juil-13	AMI LENGART (44105)	32 600,00 €
De 90 000,00 € HT à 8 185 999,99 € HT					
13.001	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique 2 - lot 0: Terrassement, VRD	6-févr-13	EUROVIA (53063)/ BEZIER (53200)	884 000,00 €
13.005	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 1 : Maçonnerie – béton armé	7-mars-13	ALLEARD (53201)	238 000,00 €
13.006	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 2 : Dallage	7-mars-13	PLACEO (72230)	265 000,00 €
13.007	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 3 : Charpente béton	7-mars-13	STRUDAL (77550)	420 000,00 €
13.008	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 4 : Charpente métallique	7-mars-13	SERRU (53200)	116 000,00 €
13.009	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 5 : Couverture étanchéité	7-mars-13	FACE ATLANTIQUE (44240)	445 000,00 €
13.010	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 6 : Revêtements de façades	7-mars-13	FACE ATLANTIQUE (44240)	247 000,00 €
13.014	MAPA	Construction d'un bâtiment logistique, lots tous corps d'état du bâtiment - lot 10 : Electricité	3-avr-13	EFFAGE ENERGIES (53022)	207 414,90 €
13.029	MAPA	Aménagement d'un cheminement piétons-cycles et de plateaux rue Jean Mermoz, rue Jeanne Vivez et RD 22	17-sept-13	EUROVIA (53000)	133 419,50 €
13.040	MAPA	Rénovation de la piscine de Château-Gontier, consultation du lot 8 bis "Cuvelage, étanchéité"	30-déc-13	ETANDEX (35760)	179 500,00 €

FOURNITURES						
De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT						
13.023	MAPA	Fourniture, livraison, montage et installation de rayonnage pour la médiathèque - lot 2: Rangement et présentation des collections pour espaces internes	19-déc-13	ARFEO-BUROFORM (53200)		30 314,37 €
13.026	MAPA	Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier et matériels divers pour la médiathèque - lot 2: Assises de confort pour espaces publics	25-sept-13	IDM (44200)		59 261,00 €
13.032	MAPA	Acquisition d'ouvrages destinés au fonctionnement de la médiathèque du Pays de Château-Gontier - lot 1 : Achats courants de livres fictions enfance	28-déc-13	JEUX BOUQUINE (53000)		mini 8 000 € TTC maxi 16 000 € TTC annuels
13.033	MAPA	Acquisition d'ouvrages destinés au fonctionnement de la médiathèque du Pays de Château-Gontier - lot 2 : Achats courants de livres fictions adulte	28-déc-13	M'LAIRE (53000)		mini 9 000 € TTC maxi 18 000 € TTC annuels
13.034	MAPA	Acquisition d'ouvrages destinés au fonctionnement de la médiathèque du Pays de Château-Gontier - lot 3 : Achats courants de livres documentaires tous publics	30-déc-13	ALIZE SFL (93200)		mini 10 000 € TTC maxi 20 000 € TTC annuels
13.038	MAPA	Acquisition d'ouvrages destinés au fonctionnement de la médiathèque du Pays de Château-Gontier - lot 7 : Achats courants de musiques tous publics	30-déc-13	GAM (74000)		mini 5 000 € TTC maxi 15 000 € TTC annuels
De 90 000,00 € HT à 206 999,99 € HT						
13.022	MAPA	Fourniture, livraison, montage et installation de rayonnage pour la médiathèque - lot 1: Rangement et présentation des collections pour espaces publics	25-sept-13	IDM (44200)		129 655,55 €

SERVICES						
De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT						
13.019	MAPA	Réalisation du diagnostic local de santé de la Communauté de communes	07-juin-13	ICONE MEDIATION SANTE (35000)		31 495,00 €
13.030	MAPA	Assurances des risques statutaires du personnel	30-déc-13	SMAEL (79031)		32 240,16 €
13.031	MAPA	Mission d'étude en vue de l'aménagement de zones d'activité logistique et de production ZI de Bellitourne	16-janv-14	SCE (44000)		68 600,00 €
De 90 000,00 € HT à 206 999,99 € HT						
13.004	MAPA	Elaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	25-mars-13	SCE (44307)/ CIBLES ET STRATEGIES (22000)		174 910,00 €
13.018	MAPA	Fourniture de plaquettes de bois déchiqueté pour la chaufferie du complexe sportif	27-déc-13	MAYENNE BOIS ENERGIE (53100)/FAGUS LOCATION (53350)		mini 27 000 € HT maxi 54 000 € HT annuels